

Auvergne 2030

CAHIER D'ACTEUR DE :  CCI AUVERGNE

.....10...../.....4...../...2014...

Le Conseil régional actualise le Schéma Régional de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) adoptés en 2009. Cette démarche, intitulée Auvergne 2030, vise à préciser les enjeux soulignés en 2009 et à les analyser au regard du contexte socio-économique de ce jour, pour anticiper les mutations auxquelles nous devons faire collectivement face. Résolument partenariale, cette démarche s'appuie sur la consultation des citoyens et des partenaires socio-économiques de la Région.

Vous avez la possibilité de contribuer au débat en complétant ce cahier d'acteur. Vous pouvez ainsi, selon vos domaines de compétences, souligner des enjeux nouveaux, proposer de nouvelles modalités de développement, présenter votre vision de l'Auvergne en 2030. Il ne s'agit pas seulement de décrire la situation actuelle, mais de saisir des éléments de contexte permettant de souligner des enjeux pour l'avenir et d'esquisser les réponses qu'il faudra apporter. C'est un exercice de **prospectivité territoriale** mais aussi un exercice qui fait appel à votre créativité et votre imagination : qu'espérez-vous pour la région et ses habitants en 2030, comment imaginez-vous les modalités d'habiter et de vivre dans cette région ?

L'ensemble des contributions servira à construire la stratégie de développement pour l'Auvergne à horizon 2030.

Rendez-vous sur <http://www.auvergne.fr/imaginons2030/> pour trouver toutes les informations sur la démarche.

Merci pour votre contribution.

Texte de présentation de l'organisme contributeur (son statut, ses objectifs et mission, sa composition, son périmètre géographique d'intervention...) (600 signes maximum) comporte toutes les informations nécessaires au public pour identifier l'auteur et ses engagements :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne a pour vocation l'appui au développement économique régional. Elle coordonne et soutient les activités du réseau des 5 CCI territoriales pour représenter et défendre les intérêts économiques de toutes les entreprises.

Les CCI accompagnent au quotidien créateurs et entrepreneurs dans l'ensemble de leurs projets, depuis les formalités initiales jusqu'à la transmission d'entreprise en passant par le développement économique au travers de l'innovation, l'internationalisation ou encore la formation.

Dans cette période toujours difficile pour les entreprises, les CCI d'Auvergne souhaitent apporter une contribution active au SRADDT.

Nom de la structure : CCI Auvergne
Adresse : BP 25 - 63 510 Aulnat Aéroport Clermont
- Ferrand Auvergne. 
N° de téléphone : 04 73 60 46 46
Contact : Julien NORE

Titre et thème de la contribution :

L'Auvergne Plus Vite, Plus Loin, Plus Fort !

"Pour des entreprises et des territoires connectés entre eux et au monde."

Les cahiers d'acteurs sont des contributions spontanées réalisées dans le cadre de la démarche Auvergne 2030.

Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Sauf mention contraire de leurs auteurs, les cahiers d'acteurs seront mis en ligne sur le site <http://www.auvergne.fr/imaginons2030/>



Auvergne 2030



La création de richesses, portée par les entreprises productives et par les leaders, petits ou grands, de l'innovation, doit être une volonté clairement affichée pour servir de base aux objectifs des actions régionales. Sans une recherche active d'un environnement adapté au développement de ces ressources, aucune action n'est viable dans le temps, et aucun moteur ne permettra l'accueil de nouveaux ménages, eux-mêmes moteurs de la vie culturelle, associative et économique. C'est dans cet esprit de recherche de performance que se place la contribution des CCI à cette réflexion prospective.

En 2030, demain, la mondialisation de l'économie devrait se poursuivre, avec l'émergence de nouveaux territoires (Afrique, Asie du Sud-Est, Inde...) nécessitant pour nos entreprises une visibilité et une performance accrue pour rester dans la course.

En 2030, même si le rythme de progression démographique ainsi que celui des créations d'entreprises et l'apport de capitaux exogènes auront évolué, des efforts sont encore nécessaires si l'on souhaite inverser durablement la tendance passée (scénario tendanciel stable depuis trente ans). Le vieillissement de la population et les besoins en services associés, le développement des compétences et les besoins en formations toujours plus forts tout au long de la vie, seront également une réalité du quotidien. De ce fait, jamais les défis relatifs à la création et à la reprise d'entreprises n'auront été aussi importants, avec la nécessité de créer des conditions et un environnement favorables au développement de l'esprit d'entreprendre, notamment auprès des plus jeunes.

Plus que le reste, ce sont les modes de vie, les outils et les méthodes de travail (par les usages du numérique notamment) qui auront alors créé les véritables changements, à condition qu'ils aient été accompagnés par un environnement favorable à cela (ex : l'impression 3D, véritable révolution industrielle en gestation). C'est précisément sur ces aspects, et aussi sur le lien entre les différents échelons territoriaux, notamment entre métropole régionale et villes moyennes, que les enjeux doivent se concentrer pour accompagner l'essor de l'Auvergne d'ici 2030.

Les objectifs permettant de répondre au défi de mutation et de développement de filières rentables et durables pour l'Auvergne peuvent se décliner ainsi :

PLUS VITE :

Les projets d'infrastructures visant à relier les territoires d'Auvergne au reste du monde (marchés mondiaux) sont capitaux, et ceci plus que jamais. L'internationalisation toujours plus forte des échanges, la logistique de demain, la gestion et la sécurité des flux d'informations toujours plus exigeantes, seront des facteurs clés de réussite des entreprises. Sans un modèle local très ouvert sur l'extérieur, avec une offre multimodale forte pour le transport de marchandises comme pour le transport de voyageurs, le pari de 2030 sera perdu pour l'Auvergne.

Au regard des évolutions prévisibles, l'Auvergne n'aura pas en 2030 la taille critique lui permettant de prétendre à être desservie directement par les infrastructures majeures, en tout cas pas au même niveau que les grandes régions d'Europe et du monde. Il est donc impératif que le SRADDT inscrive comme un objectif majeur l'identification des hubs internationaux et la nécessité d'y être raccordé intégralement d'ici 2030 (aérien, ferroviaire, flux numériques,...), en précisant les conditions permettant de positionner l'Auvergne parmi les cinq régions de France les plus interconnectées.

PLUS FORT :

La structuration interne du territoire de l'Auvergne doit nécessairement aller de paire avec les objectifs précités. Seule une région forte de ses réseaux et de ses coopérations internes pourra prétendre à être reliée aux réseaux de rang supérieur. La visibilité de l'action des acteurs auvergnats, la portée des actions menées ainsi que la crédibilité de ces dernières ne sera en effet assurée qu'à condition que les territoires de demain soient eux-mêmes interconnectés dans la performance, offrant aux entreprises locales les moyens de leur développement.

Auvergne 2030



La réflexion autour d'une fiscalité locale concertée, qui favorise les investissements des entreprises, est nécessaire (ex : aujourd'hui, du fait de la fiscalité, pour certaines catégories d'activités, les actifs fonciers et immobiliers des entreprises sont rarement revalorisés pour servir de garantie aux emprunts bancaires nécessaires aux investissements). La mise en place de systèmes plus souples de mise à disposition de foncier pour les entreprises des secteurs porteurs (PME génératrices d'emplois), pourrait être envisagée afin de contre-balancer ces phénomènes (pass-foncier, avances remboursables...). Par ailleurs, un re-positionnement de l'offre foncière autour de la métropole et des principales villes d'Auvergne pourrait permettre d'optimiser le potentiel économique de la région Auvergne, tout en assurant la pérennité d'espaces agricoles potentiellement menacés.

Les territoires ruraux pourront, en consolidant leurs atouts majeurs, assurer non seulement un rôle d'ambassadeur de l'image du territoire grâce à une activité touristique résolument assumée, mais aussi celui d'une économie de production, notamment dans l'énergie "verte" et dans l'exploitation raisonnée et innovante des ressources et matières premières (ferme et usine du futur, exploitation aval des déchets de biomasse pour la synthèse de biens intermédiaires dans l'industrie...).

Être plus fort à l'horizon 2030 impose un environnement économique et social stable, assurant une assise forte des PME/PMI des secteurs primaires et secondaires et le développement d'un tissu de services performants. Il est donc nécessaire que le SRADDT précise les conditions des coopérations entre les différentes typologies de territoires (Métropole, Villes d'équilibre et Territoires ruraux) afin de ne pas opposer les politiques d'aménagement qui y seront menées. Cela afin de favoriser l'émergence d'une véritable volonté d'entreprendre, notamment chez les jeunes diplômés, et la réussite des projets de création, de reprise et de développement des entreprises, quelle que soit leur origine, et sans concurrence entre les territoires d'Auvergne. Cela suppose également un véritable schéma d'aménagement d'ensemble, partagé par les acteurs économiques et compris de tous les acteurs locaux et affiché comme tel vis à vis de l'extérieur (image et offre cohérentes à l'échelle régionale).

PLUS LOIN :

L'image de Région économique internationale productive et durable doit pouvoir être développée au travers des objectifs du SRADDT.

L'Auvergne devra être plus attractive, plus accessible mais aussi préservée. Elle devra veiller à ne pas détériorer à long terme ses ressources, en aidant les entreprises à gérer les risques liés à leur environnement et à mieux appréhender la rareté des gisements d'énergie et de matières premières.

Pour réussir ce défi global, il est impératif que l'Auvergne (et Clermont-Ferrand en particulier) se positionne comme un assembleur de compétences lui permettant d'accroître son potentiel de coopération avec ses partenaires extérieurs, et particulièrement avec Rhône-Alpes. Pour ce faire, elle doit revendiquer ouvertement son rôle de porte d'entrée du Massif Central, offrant ainsi à ces mêmes partenaires un accès à l'ensemble de ce grand territoire et non uniquement au sien. Cela permettrait également de mobiliser, avec un rôle moteur, des financements européens et nationaux parfois sous exploités.

Les CCI d'Auvergne, en tant qu'interlocuteur privilégié des acteurs du monde économique, contribuent, par leur réseau de proximité, au développement d'une économie forte et stable. Il est impératif que l'environnement des entreprises, au même plan que les espaces naturels, agricoles et ruraux, soit préservé et amélioré par la prise en compte des enjeux économiques. Tout l'enjeu du SRADDT est de concilier l'ensemble de ces enjeux sans les opposer, au même titre que les territoires urbains et ruraux ne doivent pas être synonymes d'antagonismes. Pour ce faire, les CCI d'Auvergne souhaitent qu'une véritable gouvernance partagée puisse être développée dans une relation de confiance mutuelle entre les acteurs, dans l'intérêt de l'Auvergne, de ses entreprises et du développement de l'activité et de l'emploi.

Le monde économique est ouvert et réactif, et c'est en grande partie de lui dont dépend l'avenir durable de la région Auvergne. Les atouts conjugués de tous seront nécessaires pour produire une région durablement attractive et économiquement viable.

Conseil régional d'Auvergne

Hôtel de la Région BP 60 - 63402 Chamalières Cedex

<http://www.auvergne.fr/imaginons2030/>

Contact : imaginons2030@cr-auvergne.fr



Auvergne 2030

VOTRE REGARD SUR

La transition énergétique comme élément phare du développement de la région d'ici 2030 :

La région Auvergne peut clairement jouer la carte de la transition énergétique en associant son tissu industriel à cette démarche. L'objectif n'est pas tant la part d'énergie renouvelable produite que les modes de production en eux-mêmes, avec des technologies développées localement. Ainsi, les laboratoires de recherche publics et privés devront pouvoir disposer dans le SRADDT d'une lisibilité claire des sites possibles pour l'expérimentation et la mise en place de dispositifs alternatifs de production de biomasse et par extension d'énergie (Bois, éolien, hydraulique, géothermie). Si ces sites ne sont pas clairement identifiés comme des sites d'enjeu régional, il y a de fortes chances pour que le phénomène NIMBY (Not In My BackYard) soit la règle, privilégiant un statut quo local au détriment de l'intérêt général et de l'emploi dans des territoires souvent en déprise depuis plusieurs décennies.

Les usages numériques au service du développement de l'Auvergne en 2030 :

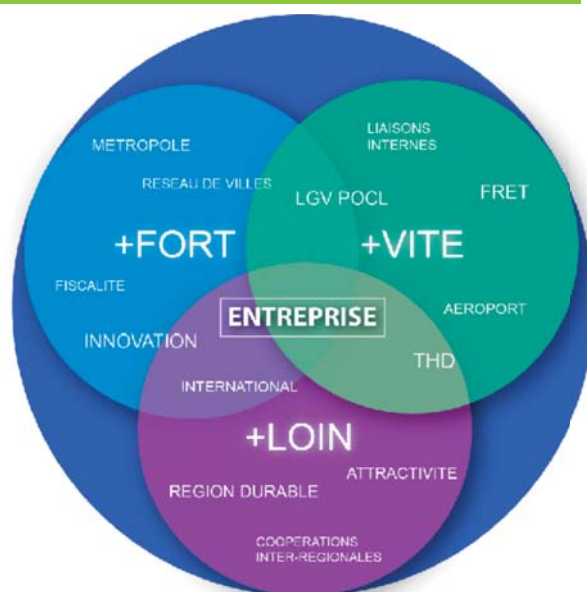
De longue date, au travers de leurs centres de ressources numériques (Pratic Auvergne), les CCI ont investi dans le développement des usages numériques auprès des entreprises. D'ici 2030, l'objectif est d'accélérer cette transformation numérique car de cela dépend la compétitivité de notre économie régionale. Le numérique « dévore » tous les secteurs de l'économie. Il faut donc imaginer de démultiplier les actions et les aides en faveur des filières traditionnelles pour l'intégration des TIC dans leur activité : cloud computing, open data, cybersécurité, mobilité, m-commerce, bureau virtuel, télétravail, prototypage par imprimante 3D, plate-forme collaborative, réseau social d'entreprise, applications innovantespour arriver en 2030 à des entreprises 100% "numérisées", sans plus aucun papier, compétitives, exportatrices, connectées à leurs clients, à leurs salariés et aussi entre elles.

LES POINTS À RETENIR DE VOTRE CONTRIBUTION

L'argumentaire développé dans ce cahier d'acteur peut se résumer dans le schéma ci-contre :

L'Auvergne Plus Vite, Plus Loin, Plus Fort !

"Pour des entreprises et des territoires connectés entre eux et au monde."



Conseil régional d'Auvergne

Hôtel de la Région BP 60 - 63402 Chamalières Cedex

<http://www.auvergne.fr/imaginons2030/>

Contact : imaginons2030@cr-auvergne.fr


AUVERGNE
la région juste et grande